

Ce vendredi 03 juillet 2020 s'est tenu un CSEC extraordinaire. Extraordinaire par son importance au vu de la crise que nous traversons. Les annonces faites ce jour sont historiques et d'une extrême gravité, nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère.

La situation de l'entreprise n'est guère réjouissante depuis le début de la crise sanitaire, l'entreprise a perdu des centaines de millions d'euros. Les annonces faites ce jour en CSEC vont modifier en profondeur notre entreprise.

### ➤ **COURT COURRIER**

Une restructuration complète du court courrier est programmée, la cible 2023 sera la suivante :

- Maintien des navettes par Air France (Toulouse, Marseille, Nice)
- Fermeture des routes avec alternatives train inférieur à 2 h 30
- Développement de Transavia sur le reste des radiales domestiques
- Maintien d'une offre Air France opérée par HOP sur le HUB de Lyon
- Reprise au départ de Lyon des transversales (Nantes, Toulouse, Bordeaux) par Transavia
- Maintien d'un réseau dense sur le HUB de Roissy

### ➤ **IMMOBILIER**

Plusieurs réflexions sont à l'étude concernant une rationalisation des bâtiments :

- Le déménagement du bâtiment de Montreuil
- Accroissement de la surface de la Direction Générale de Strasbourg
- Transformer les espaces NET (Nouveau Espaces de travail) en espace dynamique permettant d'accueillir 1200 personnes
- Fin du bail du bâtiment du Chapitre en 2021
- Etude lancée par la direction immobilière afin d'étudier la vente potentielle du site de Paray Vieille Poste
- Le devenir du site des Invalides est à l'étude

### ➤ **ADAPTATION DE LA FLOTTE**

- Arrêt définitif de l'exploitation totale des A380 depuis le 30 juin 2020
- Arrêt définitif de l'exploitation totale des A340 depuis mars 2020
- D'ici fin 2020, 6 A350 et 10 B787 seront entrés dans la flotte
- Arrivée des A220 prévue courant 2021

### ➤ **NEGOCIATIONS**

- Réalisées : RCC (Rupture Conventionnelle Collective) Pilotes.
- En cours : RCC (Rupture Conventionnelle Collective) PNC, Avenant Accord Groupe Transavia.
- A venir : négociation PDV- PSE Personnel Sol, étude d'opportunité Activité Partielle Longue Durée (APLD)

### ➤ **MODERATION SALARIALE**

- Mise en place de l'activité partielle pour les salariés
- Baisse mécanique des éléments de rémunération perçus par les navigants (-20 % PNT et -14 % PNC)
- Gel des augmentations générales et individuelles en 2021 et 2022
- Suspension de la négociation de l'accord d'intéressement triennal (2020-2021-2022)
- Pour rappel, le COMEX d'Air France réduit de 20 % sa rémunération durant l'activité partielle

➤ **AUTRES MESURES TRANSVERSES :**

- Aucun recrutement sur la période du plan jusqu'à 2023
- Aucun recours aux CDD saisonniers
- Arrêt du recours à l'intérim
- Arrêt ou forte réduction de la sous-traitance
- Arrêt des heures supplémentaires
- Réduction volontaire du temps de travail (passage en TP, congés sans solde, temps alterné pour les PN...)

➤ **GPEC : Gestion Prévisionnelles des Emplois et Compétences**

	Nombre de départ naturels (ETP)*	Sureffectifs (ETP)*	Nombre de poste supprimés
Fonctions supports	700	1 100	1 750
Fonctions opérationnelles	1 600	1 490	2 820
<b>Total sol</b>	<b>2 300</b>	<b>2630</b>	<b>4 570</b>
PNC	1560		1 560
PNT	430		430
<b>Total AF</b>	<b>3 500</b>	<b>3 090</b>	<b>6 560</b>

\*ETP : Equivalent Temps Plein.

Afin de résorber les sureffectifs des différents personnels, **une négociation de RCC (Rupture Conventionnelle Collective) est en cours chez les PNC et clôturée chez les Pilotes.** Les premiers départs sont prévus en août 2020 pour les Pilotes et septembre 2020 pour les PNC.

**Concernant le personnel au sol, un PDV-PSE (Plan de Départ Volontaire-Plan Social Economique) est envisagé tout en privilégiant le volontariat.** La négociation débutera courant juillet, les premiers départs sont envisagés pour janvier 2021.

En effet, tous les secteurs du sol seront concernés par du volontariat. Cependant pour le court-courrier, la direction précise ceci : « à l'issue de la phase de volontariat, une offre d'emploi interne est proposée à tous les salariés dont le poste serait supprimé et qui n'auraient pas souhaité s'inscrire dans le plan ».

Autrement dit, si la Direction n'atteint pas son objectif de suppression de poste sur ce secteur, **elle pourrait procéder à des licenciements secs.**

**L'UNSA AERIEN ne pourra pas accepter de telles mesures, nous défendrons l'emploi au sein de l'entreprise et nous n'accepterons pas de licenciements secs.**

**C'est dans cet état d'esprit combatif que nous engagerons les négociations, nous sommes convaincus qu'un juste équilibre peut être trouvé. La responsabilité de l'ensemble des parties prenantes est cruciale, car il s'agit de sauvegarder l'emploi de milliers de salariés, c'est-à-dire de milliers de familles.**

**L'UNSA mettra toute son énergie afin de trouver des alternatives acceptables, le maintien de l'emploi dans le bassin d'emploi sera un élément déterminant dans la négociation.**

*Vos délégués UNSA seront présents à vos cotés dans ces moments difficiles.*

***Vos représentants UNSa Aérien Air France***